

Commune de
FRANQUEVILLE-ST-PIERRE

76520 BOOS

☎ 35 80 20 39

N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

19 SEPTEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

19 SEPTEMBRE 2003

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	29
PRESENTS	20
VOTANTS	29

OBJET :

ELABORATION/
REVISION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME

L'an deux mille trois

Le vingt cinq septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire

Etaient présents : MM. Jean-Claude BREANT- Philippe MERLEVEDE – Jean-Yves HUSSON - Mme Marie-Thérèse JOUTEL –MM. José GOMES - Pascal BEAUDOUIN - Adjoints
Mme Marcelle LEROY-PACILLY - Mme Françoise GRISEL – M. Alain DEPARDE – Mmes Isabelle LOUVET – Marie-Claude LE TALLEC – M. Jean-Jacques HÜCK – Mme Annie THIBAUT – MM. Philippe LERONDEL – Alain CAVE – Mme Carole HUORT – MM. Alain GIRES – MM. Yves PENIN – Bernard BREJUN

Pouvoirs : Mme Nadia AGUTTES à Mme Marie-Thérèse JOUTEL
M. Bruno COUTURIER à M. Jean-Yves HUSSON
Mme Isabelle JEGOU à Mme Isabelle LOUVET
Mme Claude PATROUX à M. Jean-Claude BREANT
Mlle Christiane OSMULSKI à M. Philippe MERLEVEDE
M. Gérard COMPAGNON à M. José GOMES
Mme Joëlle MONNIER à Mme Carole HUORT
Mme Maria MODUGNO à Mme Françoise GRISEL
Mme Catherine MESONIER à M. Alain GIRES

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques HÜCK

Suite aux avis émis par les services de l'Etat et les personnes publiques associées et aux conclusions du commissaire enquêteur, le groupe de travail dûment constitué pour la révision du P.L.U. s'est réuni le 5 septembre 2003 afin de prendre connaissance des modifications intervenues.

Les modifications ainsi apportées ne remettant pas en cause l'économie générale du P.L.U., le conseil municipal :

Vu

- le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,
- le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération Rouen-Elbeuf,
- les délibérations en dates des 28 juin 2001 et 28 février 2002 prescrivant l'élaboration-révision du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation,
- la délibération en date du 13 février 2003 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme et clôturant la concertation,
- l'arrêté en date du 23 mai 2003 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à l'enquête publique,
- les conclusions du commissaire-enquêteur,

Après en avoir délibéré,

1. approuve le plan local d'urbanisme révisé de la commune de Franqueville Saint Pierre, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Ce P.L.U. comprenant :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable : orientations générales et orientations d'aménagement,
- des documents graphiques,
- un règlement,
- des annexes,
- les avis des personnes publiques associées ou consultées,
- les communications de Monsieur le Préfet de la Région Haute Normandie, Préfet de la Seine Maritime, et notamment le porter à connaissance.

2. décide que le P.L.U. approuvé sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Franqueville Saint Pierre, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- à la préfecture de la Seine Maritime.

3. décide que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, pendant un mois et d'une publication au recueil des actes administratifs.

Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

4. décide que la présente délibération sera notifiée avec un exemplaire du P.L.U. approuvé à :

- Monsieur le préfet de la région de Haute Normandie, préfet de la Seine Maritime
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Rouen-Elbeuf
- Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de Seine Maritime
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux
- Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement
- Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- Madame la Directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

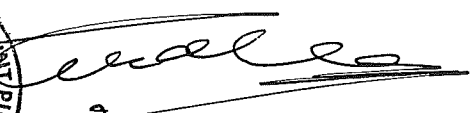
5. décide que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus

à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre
Le 7 octobre 2003

Le Maire,




Philippe LEROY

